

Patrimoine et archéologie

La direction de l'Archéologie et du Patrimoine pilote l'ensemble des ressources nécessaires pour enrichir, conserver, transmettre et valoriser le patrimoine relevant des politiques publiques de la collectivité.

Service départemental du patrimoine

Il met en œuvre les programmes de sauvegarde, restauration et valorisation des biens patrimoniaux de la collectivité comme les châteaux de Biron, Bourdeilles, Campagne ou encore l'abbaye de Cadouin, la forge de Savignac-Lédrier et la ferme du Parcot.

Son expertise dans le domaine des objets mobiliers historiques s'étend à l'art contemporain avec la conduite de la politique d'enrichissement et de diffusion de la collection du Fond Départemental d'Art Contemporain auprès des communautés de communes, des communes, des associations culturelles et des établissements scolaires ou de santé.

Expositions au château de Biron



Le Conseil départemental souhaite faire du château de Biron un lieu dédié à l'art contemporain en proposant des expositions tout au long de l'année.

Expositions du FDAC



Le FDAC (Fonds Départemental d'Art Contemporain) est un dispositif de soutien aux artistes et de valorisation des arts visuels à la rencontre de tous les publics, au service des communes, des EHPAD, des scolaires. Des expositions de ces œuvres sont présentées dans tout le département.

Depuis 2002, tous les deux ans, une commission composée d'élus et de personnes qualifiées procède à l'acquisition d'œuvres qui sont ensuite inscrites à l'inventaire du Conseil Départemental (près de 500 œuvres actuellement).

Peintures, photographies, sculptures, vidéo ou installations, illustrent une diversité dont la promotion se fait avec :

- › Une exposition collective au domaine départemental de Campagne, présentant les dernières acquisitions.
- › Des expositions itinérantes accueillies par les communes qui en font la demande.
- › Des expositions thématiques.

Cette identité nouvelle pour Biron, facteur d'attractivité pour le territoire, offre également une formidable opportunité de développer la médiation entre l'art et les

<https://www.dordogne.fr/a-votre-service/culture-et-patrimoine/patrimoine-et-archeologie?>

également une formidable opportunité de développer la médiation entre l'art et les Périgourdins, en particulier les plus jeunes. Ces expositions constituent, en outre, un temps fort d'une politique publique en faveur de la création contemporaine, qui voit tout au long de l'année des artistes venus de toute la France accueillis en résidence et accompagnés dans leur démarche de création, des artistes installés en Périgord dont le travail est acquis par le Département et montré sur tout le territoire.

Service départemental de l'archéologie

Le Service de l'Archéologie conduit des opérations de recherche et soutient les projets portés par des chercheurs sur le territoire départemental. Il est habilité pour réaliser des diagnostics et des fouilles d'archéologie préventive, et conduit ainsi les opérations liées aux projets d'aménagement du Département et d'autres aménageurs publics. Il contribue à la valorisation du patrimoine archéologique, à sa diffusion et à sa médiation auprès de tous les publics.

L'Archéologie préventive



L'archéologie préventive est une composante majeure de la recherche archéologique, puisqu'elle suit le rythme de l'aménagement du territoire et du développement économique et social. Elle relève de missions de service public.



« Elle a pour objet d'assurer, à terre, et sous les eaux, dans les délais appropriés, la détection, la conservation ou la sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par des travaux publics ou privés » (Code du Patrimoine, livre V).

Sensibilisation à l'archéologie



Le service départemental de l'archéologie a pour mission de diffuser et de restituer sur le territoire le résultat de ses recherches. Il organise :

- › Des visites de chantier,
- › Des ateliers pédagogiques,
- › Des conférences et expositions.
- › Des formations et projets culturels avec des établissements partenaires (Pôle d'interprétation de la préhistoire, Institut national de recherches archéologiques préventives, musées, collectivités territoriales, associations) sur tout le territoire départemental

› Des rencontres avec les scolaires, notamment dans le cadre des projets d'éducation artistique et culturelle (lien fiches EAC)

Il intervient dans la programmation des manifestations nationales (Journées européennes de l'archéologie, Journées européennes du patrimoine, Rendez-vous au jardin, , Fête de la science etc...)

Depuis 2018 le **service départemental de l'archéologie**, le **Pôle d'Interprétation de la Préhistoire** et le **service régional de l'archéologie de la DRAC Nouvelle-Aquitaine** programment annuellement des rencontres grand public pour présenter l'actualité de l'archéologie en Dordogne et en Nouvelle-Aquitaine, les journées « **Archéo-Actu** (<https://archeo-actu.fr/>) ».

Mise à disposition d'outils pédagogiques :

Le service développe des outils de médiation itinérants. Ceux-ci peuvent faire l'objet de mises à disposition auprès d'institution ou association. (Lien plaquette outils)

- › Module : « fouilles expérimentales »
- › Exposition « Ils sont food ces romains ! »
- › Exposition « la préhistoire de A-Z , Le Néolithique expliqué aux enfants »

Valises pédagogiques :

- › « Tailler le silex » ;
- › « Palynologie »;
- › « Céramique gallo-romaine » ; « Céramique médiévales » ;
- › « Monnaies Gauloises »

Jeu « découvrir le Néolithique »

Que faire en cas de découverte-fortuite ?



Le signalement d'une découverte fortuite permet d'enrichir la connaissance sur des sites souvent inconnus et voués à la disparition.



La législation du patrimoine prévoit que ces découvertes soient déclarées auprès des autorités compétentes : « Lorsque, par suite de travaux ou d'un fait quelconque, des monuments, des ruines, [...] ou généralement des objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art, l'archéologie ou la numismatique sont mis au jour, l'inventeur de ces vestiges ou objets et le propriétaire de l'immeuble où ils ont été découverts sont tenus d'en faire la déclaration immédiate au maire de la commune, qui doit la transmettre sans délai au préfet. Celui-ci avise

<https://www.dordogne.fr/a-votre-service/culture-et-patrimoine/patrimoine-et-archeologie?>

l'autorité administrative compétente en matière d'archéologie ». (Code du Patrimoine, livre V).

Le service de l'archéologie est à votre disposition pour tout complément d'information ou accompagnement en cas de découverte fortuite.

Soutien et participation à la recherche



L'archéologie programmée a pour objectif de mener des opérations sur le long terme, sur des sites non menacés par des travaux d'aménagement.

Les fouilles programmées sont portées par des chercheurs émanant de diverses institutions, CNRS, Universités, Ministère de la Culture, Institut national de recherches archéologiques préventives, collectivités territoriales, mais aussi par des archéologues bénévoles ou des associations. Ces fouilles sont motivées par des programmes pluriannuels de recherche structurés en fonction d'objectifs définis dans une programmation scientifique régionale.

Le service départemental de l'archéologie apporte son soutien et participe activement aux recherches programmées menées sur son territoire (financement, prestations techniques et scientifiques, actions de valorisation).

